



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 3
Absent : 0

Date convocation et affichage : 4 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Christine Delage, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Christine Marti, Violaine Morel, Renée Collomb, Brigitte March, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Nachida Bourouiba pouvoir à Magali Nazet-Marson
Elisabeth Nait pouvoir à Karine Anneya
Corentin Pic pouvoir à Michel Combettes

Secrétaire de séance : Thierry Ruf

Affaire 3 – Acquisition d'un terrain métropolitain - Parking Condorcet

Rapporteur : Renaud Calvat

Monsieur le Maire précise que le foncier du parking de l'école Condorcet est propriété de Montpellier Méditerranée Métropole. La commune souhaite l'acquérir pour partie en vue de l'intégrer au projet de renouvellement urbain qui interviendra sur le site.

La métropole doit délibérer le 8 avril 2025 sur la cession de ce terrain. Sous couvert d'une décision favorable et vu l'estimation des domaines, il propose au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition des parcelles non cadastrées d'une superficie de 2 375 m², conformément au plan annexé à la présente délibération, au prix de 200 000 € ;
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

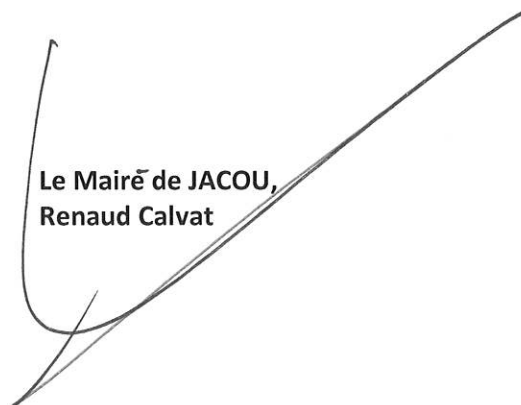
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Thierry Ruf



Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 12/03/2025
- date d'affichage le : 12/03/25